Mustapha CA 89B3405

SG9M015 - 1

THOMSON multimedia

Société anonyme au capital de 4 747 972 600 F
Siège social : 46, quai Alphonse Le Gallo - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS NANTERRE B 333 773 174

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
29 AVR. 1999
DÉPOT N° 11097

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 1999

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf et le 17 mars à 11h00, les Administrateurs de la Société THOMSON multimedia se sont réunis au 46, Quai Alphonse Le Gallo 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

❶ Approbation du procès-verbal du 9 mars 1999.
❷ Examen et arrêté des comptes de la Société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 1998.
❸ Préparation et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :
- Ordre du jour ;
- Rapport de gestion ;
- Projet des résolutions.

❹ Application de la Loi du 1er mars 1984 sur l'information financière et comptable :
- Compte de résultat prévisionnel pour 1999 ;
- Plan de financement prévisionnel pour 1999 ;
- Tableau de financement pour l'exercice écoulé ;
- Actif réalisable / Passif exigible au 31 décembre 1998.

❺ Présentation des comptes consolidés se rapportant audit exercice.
❻ Situation et marche de la Société.
❼ ICP 98 et principes 1999.
❽ Démission et cooptation d'un Administrateur.
❾ Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Thierry BRETON	Président
Monsieur Pierre CABANES	Administrateur
Monsieur Frank DANGEARD	Administrateur coopté en séance
Monsieur Olivier MALLET	Administrateur
Monsieur Gérard MEYMARIAN	Administrateur
Monsieur John NEVILLE	Administrateur
Monsieur Jean de ROTALIER	Administrateur
Monsieur Marcel ROULET	Administrateur

ABSENT EXCUSE

Monsieur Alain HAGELAUER	Administrateur ayant donné pouvoir à M. CABANES

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Olivier BARBEROT	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Patrice MAYNIAL	Secrétaire Général
Madame Sophie GUELOT	Secrétaire du Conseil d'Administration.
Madame Anne-Marie WALKER	Secrétaire du Comité d'Entreprise

Le Quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

- EXTRAIT -

❼ DEMISSION ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

M. BRETON fait alors part au Conseil d'administration du souhait de M. Alain HAGELAUER d'être déchargé de son mandat d'Administrateur de THOMSON multimedia à la fin de la réunion de ce jour et des vœux qu'il formule pour la poursuite du développement de la société.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie M. HAGELAUER pour son action exercée au sein de la société pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président propose la nomination de M. Frank DANGEARD aux fonctions d'Administrateur de THOMSON multimedia en remplacement de M. Alain HAGELAUER.

Après en avoir délibéré et approuvant la proposition de son Président, le Conseil d'Administration usant de la faculté que lui réserve l'article 94 alinéa 1 de la loi sur les sociétés commerciales coopte à l'unanimité :

M. Frank DANGEARD
demeurant : 14, rue d'Aumal
75009 PARIS

aux fonctions d'Administrateur de THOMSON multimedia, en remplacement de M. Alain HAGELAUER.

M. DANGEARD présent au Conseil, le remercie de la confiance qu'il vient de lui témoigner et précise qu'il ne tombe sous le coup d'aucune interdiction ou incompatibilité légale susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

M. DANGEARD est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'au 20 Octobre 1999.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

- FIN DE L'EXTRAIT -

Pour copie certifiée conforme
Le Secrétaire du Conseil d'Administration